

# LYCÉE

## Demi-pensionnaire

### Tarifs 2022

Les tarifs sont fixés par la Région Occitanie pour l'année 2022 et votés au conseil d'administration du lycée le 01/12/2021.

#### 1. Demi-pensionnaires 5 jours :

Janvier/mars 2022	Avril/juillet 2022	Septembre/décembre 2022	Total année 2022
158.08 €	172.50 €	196.00 €	<b>526.58 €</b>

#### 2. Demi-pensionnaires 4 jours :

*Le repas non pris est obligatoirement celui du mercredi.*

Janvier/Mars 2022	Avril/Juillet 2022	Septembre/Décembre 2022	Total année 2022
125.76 €	137.50 €	158.00 €	<b>421.26 €</b>

### Moyens de paiement

➤ **Le prélèvement automatique est vivement recommandé (sauf pour les élèves boursiers).**

Il permet de lisser les versements, d'éviter tout oubli de paiement et toute relance du service d'intendance.

- Si vous avez souscrit au prélèvement automatique en 2021-2022, il est reconduit automatiquement. Aucune démarche n'est à effectuer SAUF en cas de changement de comptes bancaires (fournir le nouveau RIB).
- Les nouveaux élèves peuvent faire la demande (y compris les élèves de 3<sup>ème</sup> issus du collège qui passent du collège au lycée d'Argelès). Pour ces familles intéressées, il suffit de renseigner le mandat de prélèvement lycée (feuille jointe) et de fournir un RIB avant le 10 septembre 2022.
- Le calendrier prévisionnel des échéances 2022-2023 vous est présenté dans le tableau ci-dessous (sous réserve d'éventuelles modifications de l'agence comptable du lycée Sarsan de Lourdes) :

Trimestre	Dates des prélèvements	DP 4 jours	DP 5 jours
<b>Trimestre 1</b> Septembre à décembre 2022	8 novembre	50.00 € (part fixe)	60.00 € (part fixe)
	2 décembre	50.00 € (part fixe)	60.00 € (part fixe)
	2 janvier	58.00 € (ajustement)	76.00 € (ajustement)
<b>Trimestre 2</b> Janvier à mars 2023	2 février	50.00 € (part fixe)	60.00 € (part fixe)
	2 mars	50.00 € (part fixe)	60.00 € (part fixe)
	3 avril	25.76 €*(ajustement)	38.08 €*(ajustement)
<b>Trimestre 3</b> Avril à juillet 2023	2 mai	50.00 € (part fixe)	60.00 € (part fixe)
	2 juin	50.00 € (part fixe)	60.00 € (part fixe)
	3 juillet	37.50 €*(ajustement)	52.50 €*(ajustement)
<b>TOTAL</b>		<b>421.26 €* </b>	<b>526.58 €* </b>

\* En fonction des nouveaux tarifs 2023 votés par la Région Occitanie, les prélèvements d'ajustement du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres peuvent être modifiés.

➤ **Autres moyens de paiement : télépaiement, chèque ou espèces.**

Le service d'intendance se tient à votre disposition pour tout complément d'information par téléphone (05 62 97 47 47) ou par mail ([intendance.argeles65@ac-toulouse.fr](mailto:intendance.argeles65@ac-toulouse.fr)).